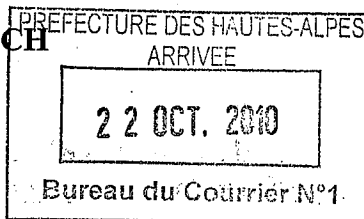


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 18 octobre 2010

Convocation du : 11 octobre 2010

Objet : Hangar bois énergie. Equipement complémentaire. Actualisation délibération du 29 mars 2010.

L'an deux mille dix, le dix huit octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain Chevalier

Etaient présents : M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, JM Bermond, M. Barbet, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Mezière, Roger Basset
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni

Le Vice-Président chargé du développement économique, Jean-Claude Salles, apporte les éléments d'explication au conseil communautaire. Il rappelle la construction de hangars dans le cadre du dispositif Pôle d'Excellence Rurale filière bois.

Le développement de l'activité bois énergie a justifié une demande de subvention afin de répondre à de nouveaux besoins (délibération du 29 mars 2010).

Compte tenu de l'évolution des demandes, le Vice-Président propose de scinder le dossier initial en deux phases et de valider la première, soit la réalisation d'une dalle pour le hangar bois énergie.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à 31 600 €HT.

Des co financements peuvent être attendus de la Région et du Département à hauteur de 15% du montant total HT.

L'Etat a attribué une aide de 30% HT.

L'autofinancement apporté par la Communauté de Communes des Deux Buëch, soit 12 640 €, sera répercuté au locataire de l'atelier sous forme de loyer. Celui-ci sera équivalent au montant de l'annuité à laquelle s'ajoutent 10% de frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le projet présenté et la demande de financement à l'unanimité, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 19
pour : 19
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mesle

